

Fonds de Développement de la Compétitivité dans le secteur touristique

Descriptif

- Promouvoir le tourisme tunisien
- Financer les actions publicitaires
- Mettre à niveau les établissements hôteliers
- Financer les études sectorielles et stratégiques

Maître d'ouvrage

- Ministère du tourisme et de l'artisanat

Composantes

- Financement des campagnes publicitaires de l'ONTT
- Mise à niveau des unités hôtelières (pour chaque projet, le fonds intervient à hauteur de 15-20% maximum et dans la limite de 300 000 dinars)
- Élaborer des études sectorielles

Les conditions

Les Bénéficiaires du fonds sont fixés par le décret 2124 du 27/07/2005 :

- ONTT
- Fédérations Professionnelles du Tourisme
- Établissements touristiques

Les enveloppes budgétaires à allouer aux différentes interventions sont arrêtées annuellement par le ministre des finances sur proposition du ministre chargé du tourisme.

Un comité de gestion est chargé de proposer le programme d'utilisation des ressources du fonds et les projets de budgets relatifs aux actions de publicité et de promotion.

Un autre comité pilote le programme de mise à niveau des établissements hôteliers.

Apport au PRCA

Dans le cadre du PRCA ce fond peut être utilisé par des hôteliers installés dans les centres anciens pour la rénovation de leur équipement et de leur matériel, la mise à niveau de leur outil de gestion l'adaptation aux besoins de la clientèle ou la promotion de leur Établissement.